



CONSEIL SYNDICAL



04 AVRIL 2023

Séance n°1/2023

Convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril à 19 h 00, le COMITE SYNDICAL, légalement convoqué, s'est réuni à BUTHIERS – à la Médiathèque, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président.

Étaient présents :

- M. CHAMOREAU Christophe (Buthiers).
- M. THEVENET Julien (Buthiers)
- M. JAIRE Éric (Boulancourt).
- M. RATIER François (Nanteau-sur Essonne)
- M. EUVRARD Didier (Augerville-la-Rivière)
- M. SARRION MATHIEU (Nanteau-sur Essonne)

Absents excusés :

- M. VIRON Hervé (Boulancourt) *donne pouvoir à M. JAIRE Éric*
- M. GAURAT Hervé (CC du Pithiverais Gâtinais) *donne pouvoir à M. CHAMOREAU Christophe*
- M. CITRON Olivier (CC du Pithiverais Gâtinais) *donne pouvoir à M. EUVRARD Didier*
- M. CITRON Olivier (Augerville-la-Rivière) *donne pouvoir à M. EUVRARD Didier*

Secrétaire de séance : M. RATIER François

(élu secrétaire, selon les statuts du SMERB, en date du 19/09/2020)



Délibération n° 2023_1
Adoption de l'ordre du jour

Conseil Syndical - membres 10/10

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-10 et suivants,
Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver l'ordre du jour de la présente séance du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve l'ordre du jour du Comité Syndical du 04 avril 2023 :

- 1) Adoption de l'ordre du jour de la séance,
- 2) Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
- 3) Décisions du président
- 4) Compte de gestion 2022
- 5) Compte administratif 2022
- 6) Affectation du résultat
- 7) Tarification de l'eau et de l'assainissement 2023

- 8) Budget primitif 2023
- 9) Avenant n°1 DSP Veolia Eau
- 10) Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la DUP du captage de Villetard
- 11) Assistant à maîtrise d'ouvrage pour une étude sur le captage d'Auxy
- 12) Affaires et Informations Diverses

Christophe CHAMOREAU <p style="text-align: center;">Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	Hervé VIRON <i>ABSENT POUVOIR A M. JAIRE Éric</i> <p style="text-align: center;">Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</i> <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	Didier EUVRARD <p style="text-align: center;">(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
Éric JAIRE <p style="text-align: center;">(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	Julien THEVENET <p style="text-align: center;">(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
François RATIER <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	Mathieu SARRION <p style="text-align: center;">(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD</i> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>	Hervé GAURAT <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> <p style="text-align: center;">(CCPG ANC)</p>



Délibération n° 2023_2
Approbation procès-verbal du
12 décembre 2022

Conseil Syndical - membres 10/10

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
 Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la dernière séance du
 Comité Syndical,

Le Comité Syndical, à l'unanimité

Approuve, le Procès-verbal du Comité Syndical du **12 décembre 2022.**

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD : (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (CCPG ANC)



**Décision du Président prises
au titre de l'article L2122-22
du Code Général des
Collectivités Territoriales.**

DECISION DU PRESIDENT 3.2022 - FINANCES	VIREMENT DE CREDIT – CHAPITRE 011 « charges à caractère général », article 604 « achats d'études, prestations de services » pour 1 000,00 euros, pour permettre de couvrir les prestations de services
DECISION DU PRESIDENT 4.2022 - FINANCES	VIREMENT DE CREDIT – CHAPITRE 041 « Opérations patrimoniales », article 2762 « créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : pour 557,20 €
DECISION DU PRESIDENT 1.2023 – COMMANDES PUBLIQUES	Choix bureau d'étude pour schéma directeur eau potable
DECISION DU PRESIDENT 2.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION DETR 77 – DEFENSE INCENDIE : coût travaux : 145 513 € ; subvention sollicitée 80%, soit 114 810,10 €

DECISION DU PRESIDENT 3.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION DETR 45 – DEFENSE INCENDIE : coût travaux : 84 250 € ; subvention sollicitée 80%, soit 67 400 €
DECISION DU PRESIDENT 4.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION DETR 45 – DEFENSE INCENDIE : annule et remplace n°3/2023 : coût travaux : 84 250 € ; subvention sollicitée 50%, soit 42 125 €
DECISION DU PRESIDENT 5.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION DETR 77 – DEFENSE INCENDIE : annule et remplace la n°2/2023 et n°4/2023 pour faire une demande globale : coût travaux : 227 763 € ; subvention sollicitée 80%, soit 180 210,10 €
DECISION DU PRESIDENT 6.2023 - SUBVENTION	SUBVENTION FONDS VERT – DEFENSE INCENDIE : coût travaux : 227 763 € ; subvention sollicitée 80%, soit 180 210,10 €



Délibération n°2023_3

Compte de Gestion 2022

Conseil syndical membres 10/10

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant la régularité des comptes.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare, à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
---	--

Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</i> (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD</i> (CCPG ANC)	Hervé GAURAT <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (CCPG ANC)



<p>Délibération n°2023_4 Compte Administratif 2022 <i>Conseil Syndical - membres 9/9</i></p>
--

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur RATIER François délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur CHAMOREAU Christophe, Président, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement		Investissement		Résultat de clôture de l'exercice
Recettes exercice	230 987,96	Recettes exercice	821 574,25	
Dépenses exercice	208 883,16	Dépenses exercice	124 899,56	
Résultat exercice 2022	22 104,20	Résultat exercice 2022	696 674,69	
Résultat de clôture exercice 2021	354 077,52	Résultat de clôture exercice 2021	73 462,16	
Résultat de clôture 2022	376 181,72	Résultat de clôture 2022	770 136,85	1 146 318,57
		RAR	0,00	
		Excédent global investissement	770 136,85	

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au

fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD : (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (CCPG ANC)



Délibération n°2023_5
Affectation du résultat

Conseil Syndical - membres 10/10

Le Conseil Syndical, après avoir entendu et approuvé le 04 avril 2023, le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **376 181,72 €**
- un excédent d'investissement de **770 136,85 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation de l'exercice	22 104,20 €
Pour mémoire excédent antérieur reporté	354 077,52 €
Résultat à affecter	376 181,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	770 136,85€
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	376 181,72 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	376 181,72 €
Déficit reporté D 002	

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p>Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i></p> <p>Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</p> <p>(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	<p>Didier EUVRARD</p> <p>(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
<p>Éric JAIRE</p> <p>(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Julien THEVENET</p> <p>(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>François RATIER</p> <p>(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	<p>Mathieu SARRION</p> <p>(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD</p> <p>(CCPG ANC)</p>	<p>Hervé GAURAT</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</p> <p>(CCPG ANC)</p>



Délibération n°2023_6
Tarification de l'eau potable

Conseil Syndical – membres 8/8

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des coefficients, les charges, les travaux prévus, les ressources annuelles et les réserves financières du Syndicat en eau potable, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le montant de la taxe syndicale eau potable, pour les consommations de l'année 2023, **à 0,95 € par mètre cube**.

EAU potable		TVA de ...	5.5%	Montant HT	Facturation TTC
Veolia - Part fixe annuelle (abonnement) ...				53.00 €	55.92 €
Veolia - Part distributeur / m³ ...				0.9366 €	0.99 €
SMERB - Taxe syndicale / m³ ...				0.9500 €	1.00 €
Sous total / m³ ...				1.8866 €	1.99 €
Agence de l'Eau - Redevance pour préservation de la ressource / m³ ...				0.0900 €	0.09 €
Agence de l'Eau - Redevance pour lutte contre la pollution / m³ ...				0.3800 €	0.40 €
Coût total du m³ d'eau potable ...				2.36 € / m³	2.49 € / m³
Facturation pour une consommation semestrielle de ...				60 m³	177.13 €
Coût total pour une consommation annuelle totale de ...				120 m³	354.26 €
Assainissement non collectif		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Taxe syndicale annuelle - Augerville, Boulancourt, Buthiers ...				24.00 €	26.40 €
Nanteau-sur-Essonne ...				Tarification du Parc Naturel	
Assainissement collectif - Réseau de l'île de Loisirs		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Agence de l'Eau - Redevance pour modernisation des réseaux / m³ ...				0.1850 €	1.36 € / m³
Taxe syndicale / m³ ...				1.05 €	
Assainissement collectif - Réseau du Syndicat		TVA de ...	10%	Montant	Facturation TTC
Part fixe annuelle Syndicat des Eaux ...				220 €	242.00 €
Taxe modernisation des réseaux, Agence de l'Eau / m³ ...				0.1850 €	4.33 € / m³
Taxe syndicale / m³ ...				3.75 €	

Suivant les situations, les tarifs de l'eau sont établis selon les éléments suivants :

Il en résulte les tarifications suivantes :

Coût global de référence (eau + assainissement) TTC			Semestriel consom.	Annuel consom.
Localisation	Total annuel des parts fixes	Coût du m³	60 m³	120 m³
Augerville, Boulancourt, Buthiers, non collectif	82.32 €	2.49 €	190.33 €	380.66 €
Nanteau sur Essonne (eau uniquement)	55.92 €	2.49 €	177.13 €	354.26 €
Buthiers, réseau collectif du Syndicat	297.92 €	6.81 €	557.84 €	1 115.68 €
Buthiers, réseau collectif de l'île de Loisirs	55.92 €	3.84 €	258.64 €	517.28 €

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p align="center">Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p align="center">ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i></p> <p align="center">Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
--	--

Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD : (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (CCPG ANC)



Délibération n°2023_7
Tarification de
l'assainissement collectif

Conseil Syndical – membres 6/6

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des consommations des abonnés, les charges et les ressources annuelles de l'assainissement :

Charges d'AC à financer				Eau potable		
	Ensemble	Zone SMERB	Zone BASE			
CDC - Rbt (an N) capital emprunt	23 410 €	23 410 €		VEOLIA - Part fixe annuelle HT	53.00 €	
CDC - Intérêts (an N) emprunt	7 008 €	7 008 €		VEOLIA - Tarif HT du m³	0.9366 €	
Agence de l'Eau - Rbt (N) capital emprunt	9 970 €	9 970 €		SMERB - Surtaxe HT par m³	0.9500 €	
VEOLIA - Entretien réseau (N-1) HT	5 315 €	5 315 €		Agence de l'Eau - Redevance HT pour préservation de la ressource par m³	0.0900 €	
BASE de Loisirs - Particip. STEP (N-1)	2 342 €	2 273 €	69 €	Agence de l'Eau - Redevance HT pour lutte contre la pollution par m³	0.3800 €	
VEOLIA facturat. HT unitaire	2.00 €	396 €	376 €	20 €	Taux réduit de TVA	5.5%
SMERB - Frais divers HT (N-1)	3 900 €	3 703 €	197 €	Assainissement collectif		
Recettes PFAC (N-1)	0 €	0 €	0 €	SMERB - Part fixe annuelle HT en réseau du SMERB	220.00 €	
Charges ou allègements reportés (N-1)	0 €	0 €	0 €	Contrôle de la limitation de la part fixe annuelle < 40 %	33.3%	
Total à financer ...	52 341 €	52 055 €	286 €	Agence de l'Eau - Redevance HT pour la modernisation réseaux par m³	0.1850 €	
				SMERB - Taxe d'assainissement HT en réseau du SMERB	3.75 €	
Bases de répartition				SMERB - Taxe d'assainissement HT en réseau de la BASE	1.05 €	
	Ensemble	Zone SMERB	Zone BASE			
Consommations (N-1)	8 803 m³	8 544 m³	259 m³	Taux intermédiaire de TVA	10.0%	
Nombre d'abonnés actifs (N-1)	99	94	5	SMERB - Produit annuel HT obtenu ...	52 992 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant de la taxe d'assainissement collectif, à compter des facturations 2023, comme suit :

- en zone 1 (Réseau public d'assainissement du SMERB), la part fixe annuelle est maintenue à 220 € et la part variable fixée à 3,75 € par mètre-cube.

- en zone 2 (Réseau privé de l'Île de Loisirs), la part variable est fixée à **1,05 € par mètre-cube**.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON ABSENT POUVOIR A M. JAIRE <i>Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD : (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (CCPG ANC)



Délibération n°2023_8
Budget primitif 2023

Conseil Syndical - membres 10/10

Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président du SMERB présente le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

- **section de fonctionnement : 576 302 ,00 €**
- **section d'investissement : 2 162 044 € 00 €.**

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON <i>ABSENT POUVOIR A M. JAIRE Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</i> (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD</i> (CCPG ANC)	Hervé GAURAT <i>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</i> (CCPG ANC)



Délibération n°2023_9
Avenant n°1 DSP (Délégation de
Service Public) Veolia Eau

Conseil Syndical – membres 8/8

M. le Président expose au comité syndical :

Lors de la signature du contrat, il a été acté entre les Parties que la modélisation du réseau est réalisée en début de contrat par la Collectivité. Le modèle comprend l'intégration de toutes les caractéristiques du réseau et intègre la base de loisirs de Buthiers « Buthland ». Le Concessionnaire réalise le calage du réseau sur demande de la collectivité.

Cette prestation a été retirée de l'offre du Concessionnaire, sans que les dispositions contractuelles n'aient été modifiées en conséquence.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de corriger plusieurs erreurs matérielles, liées à la détermination de la valeur de base de l'indice Elec (électricité vendue aux entreprises) dans la formule de révision, qui ne correspond pas à la valeur définitive connue à la date indiquée à l'article 8.5 du Contrat, ainsi qu'à la fréquence des modalités de télérelève des compteurs prévus à l'article 8.2.1 du Contrat et à la date de mise en œuvre du télérelève.

Les Parties s'étant mises d'accord sur l'ensemble de ces dispositions ont décidé, conformément à l'article L.3135-1 alinéa 5 du code de la commande publique, de réviser les stipulations contractuelles les liant pour tenir compte de ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1421-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2021-17 du 15/12/2021 approuvant le choix du délégataire pour l'eau potable ;

Considérant que des modifications doivent être apportées au contrat de délégation de service public.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 relatif aux modifications proposées :

- la modélisation
- la valeur de base de l'indice Elec
- la fréquence des modalités de télérelève des compteurs

du contrat de délégation de service public pour l'eau potable conformément à l'exemplaire joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le président à signer ledit avenant au contrat correspondant et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3 : Le Président, la Trésorière de Fontainebleau et VEOLIA EAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON <i>ABSENT POUVOIR A M. JAIRE</i> <i>Éric</i> Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
Olivier CITRON <i>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</i> (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)

Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A.M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A.M. CHAMOREAU (CCPG ANC)
--	--



Délibération n°2023_10
Assistant à maîtrise d'ouvrage
pour la DUP (Déclaration d'Utilité
Publique) du captage de Villetard

Conseil Syndical - membres 8/8

M. le Président expose au comité syndical que le captage de Villetard ne dispose pas de périmètre de protection.

L'ARS a mis le syndicat en garde car cela va à l'encontre de la réglementation le rendant obligatoire depuis 1990.

Aussi, afin de finaliser la procédure d'instauration de périmètres de protection pour ce captage, l'ARS demande de mettre à jour l'avis de l'hydrogéologue agréé en sollicitant leur service pour la nomination d'un hydrogéologue agréé afin de rendre un avis complémentaire et de redéfinir les volumes prélevés à autoriser pour ce captage en prenant en compte que le volume total prélevé sur le captage ne doit excéder les 270 000 m3 par an.

Ainsi, M. le Président, pour réaliser cette démarche et mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, explique la nécessité de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui assistera le syndicat.

Le cabinet ADM est choisi pour cette assistance pour un montant de 32 240 €HT et propose une convention qui a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de constitution pour l'établissement des dossiers d'autorisations pour le forage de Nanteau à Villetard :

- Demande d'autorisation de dérivation, de mise à disposition de l'eau à la consommation humaine et institution des périmètres de protection (DUP). Ce dossier sera soumis à enquête publique
- Demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eaux destinées à la consommation humaine

La procédure complète pour mettre en place un arrêté préfectoral est longue. Elle se poursuit ensuite par son application.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition du cabinet ADM pour un montant de 32 240 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

Christophe CHAMOREAU Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)	Hervé VIRON ABSENT POUVOIR A.M. JAIRE Éric Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)
---	---

Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD : (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)	Didier EUVRARD (Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)
Éric JAIRE (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)	Julien THEVENET (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)
François RATIER (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)	Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)
Olivier CITRON ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD (CCPG ANC)	Hervé GAURAT ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU (CCPG ANC)



Délibération n°2023_11
Assistant à maîtrise d'ouvrage
pour une étude sur le captage
d'Auxy
Conseil Syndical - membres 8/8

M. le Président expose au comité syndical que le captage d'Auxy ne dispose pas de périmètre de protection.

L'ARS a mis le syndicat en garde car cela va à l'encontre de la réglementation le rendant obligatoire depuis 1990.

Aussi, afin de finaliser la procédure d'instauration de périmètres de protection pour ce captage, l'ARS demande de mettre à jour l'étude environnementale et l'avis de l'hydrogéologue agréé. Une demande de nomination devra être réalisée auprès des services de l'ARS. L'ARS demande aussi de redéfinir les volumes prélevés à autoriser pour ce captage en prenant en compte que le volume total prélevé sur le captage ne doit excéder les 270 000 m3 par an.

Ainsi, M. le Président, pour réaliser cette démarche (*Une assistance pour la rédaction de la dérogation de l'autorisation de mise à la consommation des eaux du forage d'Auxy, cette étape étant nécessaire avant d'envisager l'établissement de la DUP en elle-même*), explique la nécessité de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui assistera le syndicat.

Le cabinet ADM est choisi pour cette assistance pour un montant de 13 825 €HT et propose une convention qui a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de constitution pour l'établissement des dossiers d'autorisations pour le forage de Buthiers à Auxy :

Le forage d'Auxy à Buthiers est à l'arrêt depuis plusieurs mois à cause d'une présence trop importante de nitrates dans l'eau brute.

Cette convention a pour objet une mission de rédaction d'une demande de dérogation afin de provisoirement reprendre l'utilisation de ce forage. Une procédure de DUP devra ensuite être enclenchée afin de pérenniser son utilisation.

Cette demande devra proposer des solutions à moyen terme pour aboutir à une autorisation provisoire du CoDERST (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*). Le Syndicat sera engagé dans l'une (ou plusieurs) de ces solutions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition du cabinet ADM pour un montant de 13 825 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

<p>Christophe CHAMOREAU</p> <p>Président (Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Hervé VIRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. JAIRE Éric</p> <p>Vice-Président (Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD :</p> <p>(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>	<p>Didier EUVRARD</p> <p>(Augerville-La-Rivière AEP-DI-AC)</p>
<p>Éric JAIRE</p> <p>(Boulancourt AEP-DI-AC-ANC)</p>	<p>Julien THEVENET</p> <p>(Buthiers AEP-DI-AC-ANC)</p>
<p>François RATIER</p> <p>(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>	<p>Mathieu SARRION</p> <p>(Nanteau-sur-Essonne AEP-DI)</p>
<p>Olivier CITRON</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. EUVRARD</p> <p>(CCPG ANC)</p>	<p>Hervé GAURAT</p> <p>ABSENT POUVOIR A M. CHAMOREAU</p> <p>(CCPG ANC)</p>



**Informations – Affaires
diverses**

- Transfert de la compétence eau et assainissement 2026 : Les deux communautés de communes doivent se rencontrer et envisager différentes solutions.
- Défense incendie : une demande de subvention a été faite au Fonds Vert. Il faudra prendre un emprunt pour le reliquat à financer.



La séance est levée à 20 h 45

Le président,

Christophe CHAMOREAU

Le secrétaire,

M. RATIER François